



Groupe de travail de l'ARE
« Egalité des chances pour les personnes handicapées »

Programme de travail 2010

Adopté à l'unanimité par le groupe de travail le 21 septembre 2009

Principales Priorités

Les principales priorités du groupe de travail sont de :

- Sensibiliser les décideurs régionaux aux problèmes rencontrés par les personnes handicapées.
- Épauler les régions mettant en œuvre les recommandations de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.
- S'assurer de l'intégration de la question du handicap dans toutes les activités conduites au sein de l'ARE.

Activités prévues pour 2010

En 2010, ce groupe de travail aura pour objectif de :

- Élargir et consolider la base d'adhérents du groupe de travail.
- Mettre en place des coopérations avec des partenaires extérieurs afin d'élargir les sources d'information du groupe et assurer la publicité autour de notre travail au niveau local.
- Identifier des sources de financement susceptibles de soutenir les activités des régions dans ces domaines et identifier les projets de coopération interrégionale potentiels.
- Organiser un séminaire thématique dédié à « l'égalité des chances pour les personnes handicapées » dans le cadre de « l'Année Européenne sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale » de 2010.
- Encourager l'échange d'expérience entre les régions dans l'application des articles de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées sur leurs territoires et notamment les articles 8 – Sensibilisation, 9 – Accessibilité, 25 – Santé, 28 – Adaptation et réadaptation.
- Suivre les évolutions des politiques européennes dans ce domaine, en accordant un intérêt particulier à la future stratégie européenne en matière de handicap qui succèdera au plan d'action européen 2008-2009 et aux développements européens en matière de normes d'accessibilité.
- Nommer un « Ambassadeur du handicap » : une région membre sera désignée pour personifier la question du handicap lors d'autres événements de l'ARE afin d'attirer l'attention sur ce sujet et d'en assurer l'intégration dans chaque activité de l'ARE.
- Enrichir la page Web de l'ARE associée au groupe de travail sur « l'égalité des chances pour les personnes handicapées » de liens vers des sites et activités menées par des régions membres ainsi que vers des sources d'informations extérieures.
- Rendre la nouvelle mouture du site de l'ARE, qui est actuellement en développement, accessible aux personnes handicapées.

Ressources

Le groupe de travail bénéficie du soutien du secrétariat de la Commission 2.

Les activités de ce groupe sont financées sur le budget de la Commission 2. Aucune somme fixe ne sera allouée à ce groupe. Les décisions de financement pour ce groupe seront prises en fonction du programme de travail global de la Commission 2.

Il est essentiel d'identifier les autres sources de financement potentielles susceptibles de soutenir les activités des membres, issues de fondations, du Fonds Social Européen, des fonds structurels ou encore du programme PROGRESS.

Langue de travail : anglais

Des traductions seront éventuellement prévues, selon les cas et le budget de la Commission 2.

Partenaires éventuels

Il est essentiel que notre réseau soit entouré de partenaires extérieurs, afin d'approfondir nos travaux et de bénéficier des expertises existantes. Les réseaux suivants pourraient être de ceux-là, bien qu'il ne s'agisse pas ici d'une liste exhaustive :

- Le Forum Européen du Handicap (<http://www.edf-feph.org/>)
- L'intergroupe du Parlement Européen sur le handicap (<http://www.disabilityintergroup.eu/>)
- Le département Handicap de la DG de l'emploi, affaires sociales et égalité des chances de la Commission Européenne (<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=429&langId=en>)
- Le Conseil de l'Europe (<http://www.coe.int/T/E/Com/Files/Themes/Disabilities/>)
- Entreprise et handicap (<http://www.businessanddisability.org/>)
- Le Réseau Européen pour la vie autonome (<http://www.enil.eu/enil/>)

La coopération avec les acteurs du mouvement pour les personnes handicapées est essentielle pour la réussite des développements et la mise en œuvre de politiques dans ce domaine. C'est pour cela que les régions membres devront s'allier avec les organes de représentation pertinents et actifs sur leurs territoires au niveau local.